Fin du dispositif Pinel Plus au 31.12.2024 Nos dernières opportunités

Pour en savoir plus, cliquez ici





Rappel du dispositif Pinel Plus

Prenant fin au 31 décembre 2024,

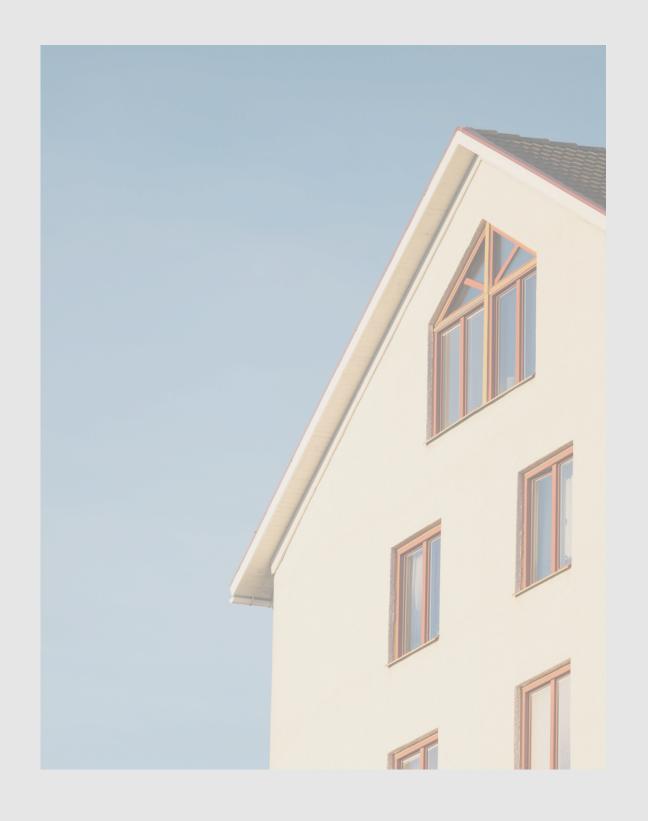
Le dispositif Pinel Plus permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Elle est accordée aux particuliers qui acquièrent leur bien neuf en VEFA, en vu d'être loué pendant une durée déterminée.

Certaines conditions doivent être respectées (superficie, normes énergétiques, zone éligible, engagement de location, critères de revenus...)

Durée d'engagement locative	Réduction d'impôts 2024
6 ans	12%
9 ans	18%
12 ans	21%

Exemple: Acquisition 150 000 € / Engagement de location 6 ans / Réduction de 3 000 € d'impôts par an.



Encore de belles opportunités à saisir...

Du T1 au T4, secteur Rennes, Saint-Malo...

Notre équipe CPI IMMOBILIER se tient à votre disposition pour réaliser une étude fiscale, et, vous accompagner dans la recherche de votre bien idéal.



